

**COMITÉ DIRECTEUR
pour le
Comité consultatif sur les ressources humaines en santé (CCRHS)**

MANDAT

OBJET :

Le présent Comité directeur a pour objet d’offrir une orientation stratégique et un leadership opérationnel au Comité consultatif sur les ressources humaines en santé (CCRHS) et de représenter les décisions/la direction du CCRHS au chef de la direction et au conseil d’administration de SoinsSantéCAN et vice versa. Il servira de lien de communication entre le CCRHS, le conseil d’administration de SoinsSantéCAN, le chef de la direction et les autres membres du personnel de SoinsSantéCAN. Dans l’accomplissement de son mandat, le comité formulera des recommandations au nom du CCRHS.

Le CCRHS quant à lui est chargé de promouvoir la position de SoinsSantéCAN relativement au programme sur les ressources humaines en santé du Canada. À cette fin, il cerne, étudie et analyse des problèmes et propose des mesures pour renforcer le rôle de plaidoyer de SoinsSantéCAN. Le CCRHS soutient également la création d’un réseau national de « Cadres de ressources humaines en santé dans le système de soins de santé ». Le comité continuera de fournir des conseils sur de futurs programmes de leadership et de développement professionnel basés sur les besoins du secteur de la santé.

COMPOSITION :

Le Comité directeur est formé d’un maximum de sept (7) membres, comme suit :

1. Coprésident ou coprésidente (mandat échelonné)
2. Coprésident ou coprésidente (mandat échelonné)
3. Membre
4. Membre
5. Membre
6. Membre
7. Membre

Le Comité directeur élabore et utilise une « matrice des compétences » (à créer) pour orienter la sélection des membres du CCRHS en veillant à ce qu’ils proviennent d’un échantillon représentatif de l’effectif de SoinsSantéCAN et qu’ils comprennent une diversité de voix, d’expérience et d’expertise représentatives de la diversité du Canada, des ressources humaines en santé et du système de santé. Le Comité directeur s’assure de refléter lui-même la diversité du CCRHS dans sa composition et sa représentation.

En plus des membres ci-dessus, le Comité comprendra les membres suivants, qui n’auront toutefois pas droit de vote :

- VP Formation et développement de SoinsSantéCAN
- Secrétaire du Comité – rôle assumé par un représentant de SoinsSantéCAN
- Autres représentants ou délégués de SoinsSantéCAN selon les besoins du Comité directeur

Le quorum d'une réunion correspond à la majorité des membres du Comité directeur présents en personne ou par téléphone ou vidéoconférence.

DURÉE DES MANDATS :

- Les mandats des coprésidents sont échelonnés et d'une durée de trois (3) ans.
- Les mandats de tous les autres membres sont de trois (3) ans. Dans la mesure du possible, le Comité directeur envisage des mandats échelonnés pour assurer la continuité.
- Les mandats peuvent être renouvelés **une** fois seulement, sauf s'il n'y a pas suffisamment de candidatures ou qu'un poste est vacant.
- Les membres ne peuvent occuper le poste de coprésident que pour un seul mandat.
- La recherche des membres se fera parmi les membres du CCRHS.

RESPONSABILITÉS :

1. Examiner les candidatures au CCRHS (comité plénier) et prendre des décisions.
2. Établir l'ordre du jour et le plan de travail annuel/pluriannuel du CCRHS en collaboration avec le personnel de SoinsSantéCAN et avec la participation du chef de la direction.
3. Fournir des directives au secrétariat concernant les réunions, les événements, les conférenciers, etc.
4. Réviser le mandat aux deux ans.
5. Être le porte-parole du CCRHS et faciliter la communication au nom du CCRHS auprès du conseil d'administration de SoinsSantéCAN aux fins de sa considération.
6. Faciliter la communication au nom du CCRHS en faisant des « déclarations » sur des questions ou des politiques de ressources humaines en santé à l'intention d'autres organismes, parties prenantes, agences ou gouvernements.
7. Offrir un leadership stratégique au CCRHS et favoriser les relations stratégiques avec les principales parties prenantes.

RÉUNIONS :

Les réunions se tiennent de manière virtuelle, quatre (4) fois par année et un (1) mois avant les réunions du CCRHS (comité plénier).

D'autres réunions peuvent être convoquées sur décision des coprésidents.

SOUS-COMITÉS :

Le Comité directeur peut créer des sous-comités, au besoin, pour se pencher sur des questions stratégiques. Les sous-comités élaboreront les mandats pour s'assurer que les rôles et responsabilités sont bien définis.

PRISE DE DÉCISIONS :

Les décisions sont prises par consensus.